

CNAMTS MCNIL

Registre de l'article 47 du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005 pris pour l'application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée le 6 août 2004

N° 68-22-2010

20 octobre 2010

Automatisation des Liaisons Médico Administratives

LM2A

Automatisations des Liaisons Médico Administratives LM2A	Date de mise en œuvre	Novembre 2010
	Finalité principale	<p>Afin d'améliorer l'efficacité et la rapidité des liaisons médico administratives existantes, les avis médicaux émis par le service médical à destination des services administratifs sont dématérialisés.</p> <p>L'application LM2A :</p> <ul style="list-style-type: none">- Dématérialise les échanges entre service médical et service administratif,- Rend accessibles les informations figurant sur les avis HIPPOCRATE pour l'ensemble des acteurs habilités ayant à traiter des prestations en nature et en espèces,- Crée une zone d'échanges sécurisée,- Assure l'archivage des échanges en vue d'en assurer l'opposabilité. <p>Les informations correspondant aux avis émis par le service médical sont intégrées dans les applications du service administratif, « progrès », « eurydice », « scapin », « orphée », fichiers bénéficiaires.</p> <p>Un module superviseur, accessible aux managers des services médicaux et administratifs au niveau local et régional permet :</p> <ul style="list-style-type: none">- De distribuer automatiquement les échanges et les tâches,- D'établir des statistiques sur les délais de prise en charge des échanges,- De gérer des dates ou périodes critiques,- De gérer les habilitations.
	Service chargé de la mise en œuvre	CNAMTS CPAM Services du contrôle médical

	Service chargé du droit d'accès	L'exercice du droit d'accès s'exerce auprès du Directeur de la CPAM de rattachement du bénéficiaire.	
	Catégories de personnes concernées	Bénéficiaires concernées par des demandes de prestations nécessitant un avis du contrôle médical. Agents habilités du service administratif Techniciens et praticiens conseils du service du contrôle médical	
	Catégories de données traitées	<u>Identifiant du bénéficiaire</u> : Nom et prénom, date de naissance, rang de naissance adresse de l'assuré ou du bénéficiaire <u>Identification de l'agent</u> : numéro d'agent <u>Avis du service médical</u> : avis sur la prestation identification de l'agent signataire, numéro de la liaison médico administrative date d'envoi Identification de l'unité de travail (UGE) N° de message Numéro de sinistre Numéro de maladie professionnelle (accessible uniquement aux agents habilités du service accidents du travail et maladies professionnelles) Taux d'invalidité permanente <u>Autres</u> : texte libre saisi par les utilisateurs. Ces messages ne doivent pas comporter d'informations de nature médicale ; Lien vers la pièce justificative dématérialisée	
	Catégories de destinataires		Données concernées
		Agents du service du contrôle médical et du service administratif en fonction de leurs habilitations	L'ensemble des données
		Managers des services administratifs et du contrôle médical en fonction de leurs habilitations	L'ensemble des données
	Durée de conservation	Pour les avis relatifs à l'invalidité jusqu'au 60 ans du pensionné ou du bénéficiaire de la réversion Accidents du travail ou maladies professionnelles 3 ans après le décès de la victime ou l'extinction des droits des survivants 3 ans pour les autres informations	

	Information des personnes concernées	L'information des professionnels de santé se fera par lettre individuelle L'information des agents, administratifs et du service du contrôle médical sera faite par note de service Les assurés et bénéficiaires seront informés par mise en ligne de l'inscription au registre sur les sites internet qui leur sont accessibles.
--	---------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------